



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2445

Lyon 1er - ex collègue Truffaut - Bail de droit commun à titre gratuit consenti par la SACVL au profit de la Ville de Lyon pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Lieutenant Morel - EI 01307

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2445 - LYON 1ER - EX COLLEGE TRUFFAUT - BAIL DE DROIT COMMUN A TITRE GRATUIT CONSENTI PAR LA SACVL AU PROFIT DE LA VILLE DE LYON POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES 4 PLACE LIEUTENANT MOREL - EI 01307 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier sis 4 place Lieutenant Morel à Lyon 1^{er}, d'une superficie totale de 3 740 m², de section cadastrale AH 12 ; lequel a abrité le bâtiment principal de l'ancien collège dénommé « Collège François Truffaut » qui a définitivement fermé en 2013.

La Métropole de Lyon ayant souhaité initier une reconversion du site, une consultation d'opérateurs-concepteurs a été lancée dont la société LINKCITY SUD-EST a été la lauréate grâce à son programme de réhabilitation de ce site en un lieu mixte et ouvert à tous comprenant notamment un hostel de 2 740 m², une résidence étudiante, un FAbLab, une crèche, des espaces de bureaux ainsi que des salles plurielles.

Pour réaliser cette opération, la Métropole de Lyon et la société LINKCITY SUD-EST sont convenues de recourir au bail à construction. En parallèle, la société LINKCITY SUD-EST a proposé à la SACVL de lui consentir une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA), laquelle contiendra cession du bénéfice du droit au bail à construction.

Le projet de Linkcity prévoyant la création de salles plurielles, il a été proposé que ces salles soient partagées et mises à disposition de diverses structures en vue d'y exercer des activités de proximité non commerciales selon les besoins du quartier et du 1^{er} arrondissement. Il a été convenu que la Ville de Lyon prenne à bail, à titre gratuit, les salles plurielles en vue de leur mise à disposition au profit alternativement des structures ci-dessus visées et de l'association LYON BD ORGANISATION. La Mairie du 1^{er} arrondissement procèdera à la gestion desdites salles qui lui seront transférées au titre des équipements de proximité par délibération séparée au cours de cette même séance.

Il convient donc de régulariser la mise à disposition desdites salles plurielles d'une superficie utile globale de 211,41 m² au profit de la Ville de Lyon par la signature d'un bail de droit commun à titre gratuit et d'une durée de trois ans, à intervenir entre la SACVL et la Ville de Lyon.

Vu le bail de droit commun ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le bail de droit commun à titre gratuit au profit de la Ville de Lyon est accepté.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer le bail de droit commun aux conditions sus rapportées et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET